



Bulletin Officiel

N° 4073 Mardi 27 Mars 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE DES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR « ICF » 4-6

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ATTIJARI BANK 7

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 8

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES 8

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SICAV CROISSANCE 9

SICAV RENDEMENT 9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2011, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2012.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société des Industries Chimiques du Fluor « ICF »

42, Rue Ibn Charaf –1002– Belvédère. Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ICF réunie le 29/12/2011 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 12 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 9 000 000 dinars à 21 000 000 dinars et ce, par l'émission de 1 200 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune. Le prix d'émission a été fixé à 10 dinars, soit à la valeur nominale de l'action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la concrétisation de l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/12/2011, le Conseil d'Administration du 08/03/2012 a arrêté les conditions de la première tranche de l'augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration a également décidé qu'en cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de **12 000 000 dinars** par souscription en numéraire.
- **Nombre d'actions à émettre** : 1 200 000 actions.
- **Valeur nominale des actions** : 10 dinars.
- **Forme des actions** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **10 dinars** l'action à souscrire en numéraire en totalité et à libérer par tranches, la première de 25% à la souscription, les restantes sur appel du Conseil d'Administration.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1 200 000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison de **quatre (4) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes**.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter, soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La société ICF ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- Suite -

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 1 200 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible et ce, du **10/04/2012 au 24/04/2012 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du **25/04/2012 au 26/04/2012 inclus**.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ICF exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **2,5 dinars représentant le quart de la valeur nominale de l'action**.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible N° 08 003 00051 32 00907 608 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) Agence 51.

Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargent de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 24/04/2012 à 17h00 à MCP, en sa qualité d'Intermédiaire chargé de l'opération.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MCP l'intermédiaire chargé de l'opération), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 24/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1 200 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2012, à hauteur de leur libération, soit le quart.**

Cotation en Bourse :

Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 900 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ICF inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse seront négociées à partir du **10/04/2012**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 1 200 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées du quart seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Elles seront dès lors négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **10/04/2012 au 24/04/2012 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN N° TN0003200763 durant la période de souscription préférentielle, soit du 10/04/2012 au 24/04/2012 inclus*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN N° TN0003200771 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par la société émettrice.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **12-0771** en date du **23 Mars 2012**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ICF, de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 24/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE****Attijari Bank**

Siège social : 95, avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère-

Attijari Intermédiation informe les actionnaires d'Attijari Bank et le public que l'augmentation du capital social complémentaire de la banque, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/10/2009, réservée aux porteurs d' « OCA Attijari bank 2006 » qui ont opté pour la conversion à l'échéance 2012 et qui en outre auront demandé à souscrire aux actions émises dans le cadre de cette augmentation, et dont la période de souscription a été ouverte du 18/10/2011 au 18/12/2011 inclus, conformément à la note d'opération relative à l'opération visée par le CMF sous le n° 11-753 du 05/10/2011, a été réalisée par l'émission de **665 551 actions nouvelles** de nominal 5 dinars.

Le capital social est ainsi porté à **198 741 450 dinars** divisé en **39 748 290 actions** de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Green Center Bloic « C » 2^{ème} étage
Les Berges du Lac 1053 Tunis

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 12 avril 2012 à 10 heures**, au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2011 ;
- 2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011 ;
- 3/ Examen et approbation des états financiers pour l'exercice 2011 ;
- 4/ Quitus aux administrateurs ;
- 5/ Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
- 6/ Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- 7/Fixation des jetons de présence.

2012 - AS - 146

Assemblée Générale Ordinaire

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Siège social : 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises sont invités à se réunir le mercredi 04 avril 2012 à 9H30 au siège de la Banque, situé au 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(Point unique) :

Autorisation du Conseil d'Administration à conclure une Convention de prêt avec le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES), garanti par l'Etat Tunisien d'un montant de 30 millions de dollars américain avec un taux d'intérêt de 2%, remboursable sur 10 ans dont 3 ans de délai de grâce à compter de la date du premier tirage, destiné à la contribution au financement des petites et moyennes entreprises du secteur privé en Tunisie et habilitation de Monsieur le Président Directeur Général de la BFPME à conclure cette Convention et à la signer avec tous les documents et engagements y afférents.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

2012 - AS - 131

AVIS DES SOCIETES ***AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES****SICAV CROISSANCE**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mars 2012, SICAV CROISSANCE a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règlera au titre de l'exercice 2011 et **à compter du 27 mars 2012** :

un dividende net de 3,898 D par action

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, sera payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV CROISSANCE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 144

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**SICAV RENDEMENT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mars 2012, SICAV RENDEMENT a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règlera au titre de l'exercice 2011 et **à compter du 30 mars 2012** :

un dividende net de 3,552 D par action

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt ou taxe pour les personnes physiques et morales, sera payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV RENDEMENT le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 145

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 MARS 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,468%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,528%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,607%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,717%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,765%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,828%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,891%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,938%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,017%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,080%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,127%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,206%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,187%	1 007,427
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,179%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,486%	1 023,219
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,761%	1 052,217
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,889%	1 070,627
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,209%	1 046,294
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,574%		981,649
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,652%	985,900
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,763%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,905%	1 036,945
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,698
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,798
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,226%	1 049,033
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,232%		952,116

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,363	140,375		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,318	12,320		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,262	1,263		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,143	34,146		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,586	46,590		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	168,835	168,657		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	583,283	582,073		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,649	136,069		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,871	128,056		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,841	117,963		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,558	115,636		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,804	94,950		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	150,721	151,237		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	102,843	103,191		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	104,642	104,651		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 307,720	1 310,223		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 315,331	2 315,663		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,494	107,620		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	109,917	110,217		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	122,611	122,888		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 197,092	1 197,897		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	132,336	132,457		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,399	15,501		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 913,024	5 918,455		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 766,475	6 762,910		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,260	2,279		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,876	1,888		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,152	1,177		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,433	108,443
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	105,260	105,271
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	106,241	106,264
32	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,954	103,984
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,233	104,244
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,960	107,969
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,644	104,655
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,746	104,757
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,979	104,989
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,355	106,367
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,347	103,357
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,037	101,048
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,673	104,683
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,449	107,459
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,619	106,629
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,418	103,425
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	103,514	103,524
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,046	105,058
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,289	103,300
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,095	104,108

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,492	104,502
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,393	103,404
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	105,005	105,060
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,389	105,397
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,763	102,772
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,585	10,586
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,438	104,448
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,473	103,482
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,356	102,419
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,648	75,599
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	153,753	154,324
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 516,036	1 522,470
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	114,523	114,393
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	115,169	115,051
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	92,782	92,922
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,444	16,430
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	280,305	278,989
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,135	45,249
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 474,393	2 484,431
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	82,303	82,287
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	59,376	59,432
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	102,579	102,715
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	113,730	113,908
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	106,809	107,130
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,847	11,830
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,829	12,830
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	16,948	16,939
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,204	17,210
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,598	12,637
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,715	10,730
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,469	10,470
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,450	10,446
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	126,132	126,421
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	125,701	125,987
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,499	10,526
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	117,200	117,498
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,598	20,629
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,079	99,502
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	99,857	100,209
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,677	100,686
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	100,339	100,355
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	110,050	111,023
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	144,382	145,032
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,253	11,196
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	118,177	118,695
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	117,094	117,354
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	105,237	105,439
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	104,052	104,331
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,668	182,709
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,207	164,229
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,918	142,956
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 929,781	9 935,510
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	195,073	195,515
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	136,379	136,185
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 554,349	1 555,119
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	109,591	111,072
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	98,120	97,954
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	115,668	115,616
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 064,511	10 133,386

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Etats financiers annuels de SICAV**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, FINOR représenté par M.Fayçal DERBEL.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	211 191 826	213 757 631
Obligations et valeurs assimilées		205 965 042	201 246 151
Titres OPCVM		5 226 784	12 511 480
Placements monétaires et disponibilités		54 957 758	78 218 975
Placements monétaires	5	46 454 160	69 209 356
Disponibilités		8 503 598	9 009 619
Créances d'exploitation	10	370 806	36 794
TOTAL ACTIF		266 520 390	292 013 400
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	602 193	642 382
Autres créditeurs divers	9	22 965	1 027 763
TOTAL PASSIF		625 158	1 670 145
ACTIF NET			
Capital	13	256 445 857	279 959 441
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		1 186	2 082
Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 448 189	10 381 732
ACTIF NET		265 895 232	290 343 255
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		266 520 390	292 013 400

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	10 610 627	9 014 956
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 636 331	7 796 891
Revenus des titres OPCVM		974 296	1 218 065
Revenus des placements monétaires	7	1 690 948	2 599 358
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 301 575	11 614 314
Charges de gestion des placements	11	(2 386 426)	(2 243 864)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 915 149	9 370 450
Autres charges	12	(271 946)	(254 381)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 643 203	9 116 069
Régularisation du résultat d'exploitation		(195 014)	1 265 663
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 448 189	10 381 732
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		195 014	(1 265 663)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 976	(491 471)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		(741 332)	611 745
RESULTAT DE L'EXERCICE		8 911 847	9 236 343

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	8 911 847	9 236 343
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	9 643 203	9 116 069
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 976	(491 471)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(741 332)	611 745
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(9 271 632)	(8 876 640)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(24 088 238)	60 535 654
Souscriptions		
- Capital	334 485 816	687 274 390
- Régularisation des sommes non distribuables	(751 757)	(575 859)
- Régularisation des sommes distribuables	9 315 576	19 420 460
Rachats		
- Capital	(357 280 376)	(628 389 054)
- Régularisation des sommes non distribuables	764 089	544 792
- Régularisation des sommes distribuables	(10 621 586)	(17 739 075)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(24 448 023)	60 895 357
ACTIF NET		
En début de période	290 343 255	229 447 898
En fin de période	265 895 232	290 343 255
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	2 733 682	2 158 509
En fin de période	2 511 103	2 733 682
VALEUR LIQUIDATIVE	105,888	106,210
TAUX DE RENDEMENT	3,27%	3,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2011

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 211.191.826 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		198 651 327	205 965 042	77,46%
Obligation de sociétés		129 089 035	131 721 643	49,54%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 599 980	1 651 260	0,62%
AB SUB 2008-01 A	15 000	1 199 985	1 238 445	0,47%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 700 000	1 758 688	0,66%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	866 660	876 292	0,33%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	5 199 960	5 243 304	1,97%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	7 466 640	7 552 912	2,84%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	933 330	944 114	0,36%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	2 500 000	2 532 420	0,95%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	2 500 000	2 528 160	0,95%
AMEN BANK 2007	40 000	2 400 000	2 492 160	0,94%
AIL 2009-1	5 000	300 000	313 336	0,12%
AIL 2010-1	15 000	1 200 000	1 237 008	0,47%
AIL 2011-1 TF 5.75%	5 000	500 000	515 628	0,19%
AIL 2011-1 TF 5.75%	2 500	250 000	257 814	0,10%
ATB 2007/1	50 000	4 200 000	4 318 400	1,62%
ATB SUB 2009 A1	15 000	1 500 000	1 532 160	0,58%
ATB SUB 2009 A2	20 000	2 000 000	2 045 280	0,77%
ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	514 116	0,19%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 029 224	0,39%
ATL 2006/1	39 500	1 580 000	1 625 030	0,61%
ATL 2008/1	10 000	400 000	412 312	0,16%
ATL 2009	20 000	1 200 000	1 234 864	0,46%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	500 000	505 640	0,19%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	15 000	1 500 000	1 514 496	0,57%
ATL 2009/3 TF 5.125%	15 000	900 000	900 204	0,34%

ATL 2009/3 TV TMM+0.625%	10 000	600 000	600 128	0,23%
ATL 2009/3 TV TMM+0.625%	15 000	900 000	900 192	0,34%
ATL 2010/1 TF 5.125%	15 000	1 200 000	1 220 016	0,46%
ATL 2010/1 TF 5.25%	5 000	400 000	406 672	0,15%
ATL 2010/1 TV 1TMM+0.75%	15 000	1 200 000	1 215 972	0,46%
ATL 2010/1 TV TMM+0.75%	15 000	1 200 000	1 216 224	0,46%
ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 000 240	0,38%
ATL 2010/2 TV TMM+1%	23 000	2 300 000	2 300 515	0,87%
ATL SUB 2008	15 000	1 500 000	1 530 384	0,58%
ATTIJ BANK 2010 TMM+0.6%	17 500	1 750 000	1 816 710	0,68%
ATTIJ BANK 2010 TMM+0.6%	12 500	1 250 000	1 297 650	0,49%
ATTIJ LEASING 2010-1TF 5.3%	10 000	800 000	810 040	0,30%
ATTIJ LEASING 2010-1TV TMM+1%	10 000	800 000	808 096	0,30%
ATTIJARI LEASING SUB TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 041 104	0,39%
BH 2009 A TMM+0.8%	30 000	3 000 000	3 000 336	1,13%
BH 2009 B TF 5.3%	30 000	3 000 000	3 000 360	1,13%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	1 200 000	1 214 916	0,46%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	900 000	910 872	0,34%
BTE 2010 CA TV TMM+0.7%	18 500	1 665 000	1 680 377	0,63%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 567 500	1 588 805	0,60%
BTK 2009 TV TMM+0.8%	25 000	2 333 325	2 416 345	0,91%
BTK 2009 TV TMM+0.8%	10 000	933 330	966 538	0,36%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	600 000	602 352	0,23%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	300 000	300 034	0,11%
CIL 2005/1	10 000	200 000	202 424	0,08%
CIL 2007/1	5 000	200 000	210 116	0,08%
CIL 2007/2	5 000	200 000	208 920	0,08%
CIL 2009/1 TF 5.5%	10 000	600 000	611 936	0,23%
CIL 2009/1 TV TMM+1%	5 000	300 000	305 368	0,11%
CIL 2009/2 TF 5.375%	7 500	450 000	455 724	0,17%
CIL 2009/2 TV TMM+0.75%	5 000	300 000	302 832	0,11%
CIL 2009/3 TF 5.25%	10 000	800 000	831 024	0,31%
CIL 2009/3 TV TMM+0.75%	8 500	680 000	704 820	0,27%
CIL 2010/1 TF 5.25%	15 000	1 200 000	1 221 408	0,46%
CIL 2010/1 TV TMM+0.75%	10 000	800 000	814 648	0,31%
CIL 2010/2 TF 5.375%	15 000	1 200 000	1 208 340	0,45%
CIL 2010/2 TV TMM+0.75%	12 500	1 000 000	1 006 530	0,38%
CIL 2011/1 TF 5.5%	15 000	1 500 000	1 557 864	0,59%
CIL 2011/1 TV TMM+0.75%	15 000	1 500 000	1 559 124	0,59%
ELW 2010 TF 5.45%	10 000	1 000 000	1 042 528	0,39%
ELW 2010 TV TMM+0.775%	10 000	1 000 000	1 039 592	0,39%
HL 2008-1	10 000	400 000	414 152	0,16%
HL 2009/2 TF 5.5%	10 000	600 000	607 088	0,23%
HL 2009/2 TV TMM+1	20 000	1 200 000	1 213 424	0,46%
HL 2009-1 TF 5.75%	11 500	690 000	702 779	0,26%
HL 2009-1 TV TMM+1.5%	11 500	690 000	702 687	0,26%
HL 2010/1 TF 5.25%	20 000	1 600 000	1 636 272	0,62%
HL 2010/1 TV TMM+0.75	10 000	800 000	815 760	0,31%
HL 2010/2 TF 5.45%	15 000	1 200 000	1 205 160	0,45%
HL 2010/2 TV TMM+0.775	15 000	1 200 000	1 204 800	0,45%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	100 000	101 491	0,04%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	300 000	308 878	0,12%
MOURADI PALACE 2005	1 000	40 000	41 094	0,02%
SIHM 2008	4 000	320 000	324 982	0,12%
STB 2008/1	50 000	4 400 000	4 529 640	1,70%
STB 2008/2	40 000	3 500 000	3 658 080	1,38%
STB 2010/1 TF 5.3%	25 000	2 333 325	2 410 305	0,91%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	2 250 000	2 321 757	0,87%

TL 2007	10 000	200 000	204 728	0,08%
TL 2008-01	8 000	320 000	328 435	0,12%
TL 2009 SUB TF 5.65%	7 000	420 000	425 096	0,16%
TL 2009/2 TF 5.125%	5 000	400 000	412 492	0,16%
TL 2009/2 TV TMM+0.625%	5 000	400 000	412 488	0,16%
TL 2010/1 TF 5.125%	10 000	800 000	819 232	0,31%
TL 2010/1 TV TMM+0.625%	10 000	800 000	820 400	0,31%
TL 2010/2 TF 5.375%	15 000	1 200 000	1 206 360	0,45%
TL 2010/2 TV TMM+0.75%	15 000	1 200 000	1 205 976	0,45%
TL 2011-1 TF 5.75%	12 500	1 250 000	1 282 290	0,48%
TL 2011-1 TV TMM+0.9%	12 500	1 250 000	1 282 310	0,48%
TL 2011-2 TF 5.95%	20 000	2 000 000	2 016 688	0,76%
TL SUB 2010 TF 5.7%	10 000	1 000 000	1 038 352	0,39%
TL SUB 2010 TV TMM+1.1%	10 000	1 000 000	1 038 712	0,39%
TL 2008-02	10 000	400 000	401 992	0,15%
TL 2008-03	7 000	420 000	440 283	0,17%
UIB 2009/1 5.25%TF	20 000	1 600 000	1 630 928	0,61%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 500 000	1 526 508	0,57%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	2 000 000	2 004 048	0,75%
UNIFACTOR 2010 TF 5.5%	5 000	500 000	519 952	0,20%
UNIFACTOR 2010 TV TMM+1%	5 000	500 000	521 292	0,20%
UTL 2004	4 000	80 000	83 389	0,03%
Bons du trésor assimilables		58 110 842	59 589 090	22,41%
BTA 10 ANS 5.5% 2019	19 000	19 307 600	19 925 702	7,49%
BTA 10-07/2017 (10 ANS)	3 700	4 057 600	4 060 897	1,53%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	18 460	17 592 816	17 958 379	6,75%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	7 172	7 680 577	7 877 460	2,96%
BTA 7 ANS 5.25% 2016	1 465	1 481 935	1 528 209	0,57%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	5 505	5 830 314	6 002 611	2,26%
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	2 000	2 160 000	2 235 832	0,84%
Bons du trésor zéro coupon		11 451 450	14 654 309	5,51%
BTZC101210	1 200	643 500	751 594	0,28%
BTZC161010	19 900	10 807 950	13 902 715	5,23%
Titres OPCVM		5 060 773	5 226 784	1,97%
-				
AL AMANAH FCP	4 000	401 908	406 156	0,15%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	773 104	0,29%
MAXULA INVST SICAV	9 707	1 000 034	1 007 121	0,38%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 800	495 225	493 655	0,19%
SANADET	1 297	141 774	139 693	0,05%
SICAV ENTREPRISE	23 001	2 421 832	2 407 055	0,91%
TOTAL		203 712 100	211 191 826	79,43%
Total par rapport au total des actifs				79,24%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2011 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2010	206 867 755	7 023 468	(133 592)	213 757 631	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	64 838 285			64 838 285	
Bons du trésor	98 732 045			98 732 045	
Titres OPCVM	27 703 980			27 703 980	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(62 165 870)			(62 165 870)	
Bons du trésor assimilables	(97 263 350)			(97 263 350)	(23 817)
Titres OPCVM	(35 000 745)			(35 000 745)	(717 515)
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Titres OPCVM			12 069	12 069	
Bon du trésor assimilables			(2 093)	(2 093)	
* <u>Variations des intérêts courus</u>		579 874		579 874	
Soldes au 31 décembre 2011	203 712 100	7 603 342	(123 616)	211 191 826	(741 332)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 46.454.160 , se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
Placements monétaires					
Billets de trésorerie avalisés			4 928 655	4 963 719	1,87%
BT HL	du 19/10/2011 à 5,20%	pour 180 jours BEST BANK	979 727	988 061	0,37%
BT HL	du 27/10/2011 à 5,20%	pour 90 jours BTL	1 979 467	1 994 525	0,75%
BT HL	du 09/11/2011 à 5,2%	pour 180 jours BEST BANK	979 727	985 696	0,37%
BT HL	du 12/11/2011 à 5,2%	pour 90 jours BTL	989 733	995 437	0,37%

Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées			11 838 023	11 901 839	4,48%
ou bénéficiant d'une notation:					
BT HL	du 12/11/2011 à 5,55%	pour 90 jours	2 472 630	2 487 835	0,94%
BT HL	du 13/09/2011 à 5,65%	pour 180 jours	978 021	991 453	0,37%
BT HL	du 05/12/2011 à 5,55%	pour 90 jours	1 483 578	1 488 505	0,56%
BT HL	du 16/12/2011 à 5,55%	pour 90 jours	1 978 104	1 981 997	0,75%
BT SITS	du 18/07/2011 à 5,55%	pour 180 jours	978 399	998 440	0,38%
BT SITS	du 26/11/2011 à 5,40%	pour 180 jours	978 968	983 174	0,37%
BT AMS	du 26/12/2011 à 5,35%	pour 90 jours	2 968 324	2 970 435	1,12%
Comptes à terme			20 500 000	20 558 725	7,73%
Placement au 29/03/2012 (au taux fixe de 4.26%)	-	-	500 000	504 388	0,19%
Placement au 03/02/2012 (au taux fixe de 3.8%)	-	-	500 000	502 457	0,19%
Placement au 12/12/2012 (au taux fixe de 4.16%)	-	-	3 000 000	3 005 471	1,13%
Placement au 12/12/2012 (au taux fixe de 4.16%)	-	-	2 000 000	2 003 647	0,75%
Placement au 14/05/2012 (au taux fixe de 4%)	-	-	1 500 000	1 506 295	0,57%
Placement au 19/06/2012 (au taux fixe de 3.85%)	-	-	2 000 000	2 002 194	0,75%
Placement au 20/01/2012 (au taux fixe de 3.8%)	-	-	500 000	502 998	0,19%
Placement au 17/12/2012 (au TMM+0.7%)	-	-	5 500 000	5 508 879	2,07%
Placement au 21/11/2012 (au TMM+0.7%)	-	-	5 000 000	5 022 396	1,89%
Certificats de dépôt			5 500 000	5 559 796	2,09%
Certificat de dépôt A.BANK au 22/05/2012 (au taux de 5,2%)	-	-	500 000	516 241	0,19%
Certificat de dépôt BTL au 10/08/2012 (au taux de 2,76%)	-	-	5 000 000	5 043 555	1,90%
Bon de trésor à court terme			3 467 373	3 470 081	1,31%
BTC au 27/11/2012 acquis le 23/12/2011	-	-	3 467 373	3 470 081	1,31%
TOTAL			46 234 051	46 454 160	17,47%
Total par rapport au total des actifs				17,43%	

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 10.610.627 contre D : 9.014.956 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2011	Année 2010
<u>Revenus des obligations</u>	<u>5 793 909</u>	<u>4 584 740</u>
- Intérêts	5 793 909	4 584 740
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>3 842 422</u>	<u>3 212 151</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	3 842 422	3 212 151
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>974 296</u>	<u>1 218 065</u>
- Dividendes	967 431	1 200 870
- Autres	6 865	17 195
TOTAL	10 610 627	9 014 956

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 1.690.948, contre D : 2.599.358 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2011	Année 2010
Intérêts des billets de trésorerie	563 166	656 980
Intérêts des comptes à terme	801 826	1 168 641
Intérêts des dépôts à vue	107 644	117 458
Intérêts des certificats de dépôts	210 063	615 330
Intérêts des bons de caisse	5 541	40 949
Intérêts des bon de trésor à court terme	2 708	-
TOTAL	1 690 948	2 599 358

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 602.193, contre D : 642.382 au 31/12/2010 et représente la rémunération du gestionnaire au titre du quatrième trimestre.

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 22.965, contre D : 1.027.763 au 31/12/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	22 965	48 389
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 décembre	-	979 374
	<u>22 965</u>	<u>1 027 763</u>

Note 10 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 370.806, contre un solde de D : 36.794 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	29 600	32 105
Autres produits à recevoir	1 681	4 689
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 décembre	339 525	-
	<u>370 806</u>	<u>36 794</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 2.386.426, contre D : 2.243.864 au 31 décembre 2010 et représente la rémunération du gestionnaire.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2011 à D : 271.946, contre D : 254.381 au 31 décembre 2010, et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	269 653	253 545
Services bancaires et assimilés	2 293	836
	<u>271 946</u>	<u>254 381</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	279 959 441
Nombre de titres	2 733 682
Nombre d'actionnaires	3 069

Souscriptions réalisées

Montant	334 485 816
Nombre de titres émis	3 266 108
Nombre d'actionnaires nouveaux	795

Rachats effectués

Montant	(357 280 376)
Nombre de titres rachetés	(3 488 687)
Nombre d'actionnaires sortants	(747)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 976
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(741 332)
Régularisation des sommes non distribuables	12 332

Capital au 31-12-2011

Montant	256 445 857
Nombre de titres	2 511 103
Nombre d'actionnaires	3 117

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus des placements	4,899	4,249	4,058	4,997	4,860
Charges de gestion des placements	(0,950)	(0,821)	(0,774)	(0,848)	(0,710)
Revenus net des placements	<u>3,949</u>	<u>3,428</u>	<u>3,284</u>	<u>4,149</u>	<u>4,150</u>
Autres produits	-	-	0,032	0,010	0,029
Autres charges	(0,108)	(0,093)	(0,088)	(0,108)	(0,101)
Résultat d'exploitation (1)	<u>3,840</u>	<u>3,335</u>	<u>3,228</u>	<u>4,051</u>	<u>4,078</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,078)	0,463	0,693	(0,067)	0,183
Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,763</u>	<u>3,798</u>	<u>3,921</u>	<u>3,984</u>	<u>4,261</u>

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	0,004	(0,180)	0,029	0,080	0,010
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,295)	0,224	0,281	0,289	0,068
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	<u>(0,291)</u>	<u>0,044</u>	<u>0,310</u>	<u>0,369</u>	<u>0,078</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,549	3,379	3,538	4,420	4,155
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(0,291)</u>	<u>0,044</u>	<u>0,310</u>	<u>0,369</u>	<u>0,078</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,005	(0,011)	0,032	(0,006)	(0,001)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(0,286)</u>	<u>0,033</u>	<u>0,342</u>	<u>0,363</u>	<u>0,077</u>
Valeur liquidative	105,888	106,210	106,299	106,022	105,935
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,90%	0,77%	0,73%	0,80%	0,67%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,09%	0,08%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,55%	3,57%	3,69%	3,76%	4,02%

Note 14 : Autres informations (suite)**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 mars 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 266.520.390, un actif net de D : 265.895.232 et un bénéfice de D : 8.911.847, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

M. Fayçal DERBEL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

M. Fayçal DERBEL